

Madame le Député,

Suite à notre récente conversation téléphonique et après consultation de nos collègues du siège en charge de ce dossier, je vous confirme que les autorités françaises ont été consultées sur la conformité au droit européen de l'extension de la CSG et de la CRDS aux revenus immobiliers perçus par les non-résidents (procédure EU Pilot 2013/4168).

La Direction générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Inclusion de la Commission européenne a clôturé le dossier par un avis négatif. Une procédure d'infraction a donc été ouverte et une lettre de mise en demeure est en préparation.

Je vous prie d'agréer, Madame le Député, l'expression de mes sentiments respectueux.

Renaud SOUFFLOT de MAGNY

Chef de Représentation adjoint
Responsable du service politique



Commission européenne
Représentation en France